



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU  
26 OCTOBRE 2016

Transmission en Préfecture	27 OCT. 2016
Date Réception	

Le vingt six octobre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 20-10-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Yvon CASTINEL, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Christine BENOIST LEFEBVRE, Emma LE MAOÛT, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Ludovic NICOLAS Alexandre ANDREIS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Catherine PIAT, François BERGA, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Mireille AMEN à Armand FELDMANN, Alexandre ANDREIS à Yvon CASTINEL, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Claire CARLINO à Bernard MAYER, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE, Jacques BUCKI à François BERGA, Jean-Marie DENORME à Corinne ARCHAMBAULT.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvie BOUDOU, Mireille AMEN, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Florence BLANCHI, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME.

**ABSENT** : Fabrice MATTEI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire BLANC

DELIBERATION  
N° 2016-101

Technique

**Avenant n°2 à la convention d'aménagement signée  
avec la SPLA relative à l'opération d'aménagement  
dénommée "Etudes de faisabilité technique et  
financière pour la réalisation d'une crèche"**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération n° 2015-016 du 25 février 2015 a été autorisée la signature d'une convention d'aménagement fixant les conditions d'intervention de la SPLA « Pays d'Aix Territoire » autour du pôle petite enfance avec réalisation d'une crèche.

L'objet de la mission confiée à la SPLA porte sur :

-La réalisation des études préalables à l'opération : études d'aménagement du secteur urbain ; études de programmation d'une crèche et halte-garderie à l'intérieur du périmètre ; études techniques, administratives, juridiques et financières de réalisation de l'équipement et de son insertion dans le périmètre urbain défini.

-La réalisation des travaux d'aménagement urbain et de desserte du périmètre défini

-La réalisation des travaux de construction de la crèche et de la halte-garderie.

Par délibération n° 2016-057 du 30 mars 2016, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 portant sur la modification du coût de l'opération, de la durée de la mission et des délais d'exécution.

A la demande du Trésor Public il est nécessaire de modifier par un avenant n°2 l'article 6 de la convention « Coût de l'opération » en supprimant l'échéancier de versement des avances qui y figure, ce dernier n'étant pas en adéquation avec la justification des dépenses.

La nouvelle rédaction stipule que les demandes d'avances seront sollicitées semestriellement par la SPLA sur présentation de justificatifs.

Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'aménagement fixant les conditions d'intervention de la SPLA « Pays d'Aix Territoire » autour du pôle petite enfance avec réalisation d'une crèche

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme**



**Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**